



## **Ville de Marseille - Mairie de Marseille**

DGAVDE-DPE-SRPDPE (40303)

### **Acte d'Engagement (AE)**

**Organisation de la participation de la Ville de  
Marseille au SIEC 2020 et au MAPIC 2020**

**Numéro de la consultation : 2020\_40303\_0005**

**Procédure de passation : Procédure adaptée**

**Date de notification :**

## Sommaire

<b>Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)....</b>	<b>3</b>
1.1 Marché.....	3
1.2 Pouvoir adjudicateur.....	3
1.3 Informations comptables et financières.....	3
<b>Article 2 - CONTRACTANT(S).....</b>	<b>4</b>
2.1 Identification.....	4
2.2 Compte à créditer.....	8
<b>Article 3 - OBJET.....</b>	<b>9</b>
<b>Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE.....</b>	<b>9</b>
4.1 Forme du prix.....	9
4.2 Montant.....	9
4.3 Sous traitance.....	10
<b>Article 5 - AVANCE.....</b>	<b>11</b>
<b>Article 6 - DUREE.....</b>	<b>11</b>
<b>Article 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES.....</b>	<b>11</b>
<b>Article 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....</b>	<b>11</b>
<b>Article 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT.....</b>	<b>12</b>
<b>Article 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....</b>	<b>12</b>
<b>Article 11 - NOTIFICATION DU MARCHE.....</b>	<b>13</b>
<b>Article 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE.....</b>	<b>14</b>

## **Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)**

### **1.1 Marché**

---

Numéro du marché :

La procédure de passation est la suivante :

MAPA OUVERT AVEC BOAMP - selon les articles suivants : articles L2123-1, R2123-1-1°, R2123-4 et 5 du Code de la commande publique.

Accord-cadre à bons de commande (articles R2162-1 à 6 et R2162-13 et 14 du Code de la commande publique).

Nature des prestations : Services.

### **1.2 Pouvoir adjudicateur**

---

#### **Ville de Marseille**

Hôtel de Ville

Quai du Port

13233 MARSEILLE CEDEX 20

**Représentant du pouvoir adjudicateur** : Le Maire ou son représentant.

**Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la commande publique** : Monsieur ou Madame le(a) Directeur(trice) des Projets Economiques.

Service responsable de l'exécution du marché :

#### **Ville de Marseille**

Direction des Projets Economiques

Service Commerce

40 Rue Fauchier

13233 MARSEILLE CEDEX 20

### **1.3 Informations comptables et financières**

---

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur l'Administrateur Finances Publiques de la Ville de Marseille

Trésorerie de Marseille Municipale

33 A rue Montgrand

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Imputation budgétaire : budget de fonctionnement.

## Article 2 - CONTRACTANT(S)

### 2.1 Identification

#### EN CAS DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
* agissant pour mon compte * agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)	
Raison sociale :	
Domicilié à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
N° Siret :	
Code APE :	

N° TVA intracommunautaire : .....  
(pour les candidats européens sans établissement en France)

## EN CAS DE CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES

### - 1er co-contractant : MANDATAIRE

Nom, prénom et qualité du signataire : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

Courriel : .....

N° SIRET : ..... Code APE : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

(pour les candidats européens sans établissement en France)

\* agissant pour mon compte

\* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

agissant en tant que mandataire :

\* du groupement conjoint

\* pour lequel il est solidaire des cotraitants membres du groupement conjoint

\* du groupement solidaire

**(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)**

Raison sociale : .....

Domicilié à : .....

.....

Tél : ..... Fax : .....

Dont le siège social est à : .....

Tél : ..... Fax : .....

Courriel : .....

**- 2ème co-contractant :**

Nom, prénom et qualité du signataire : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : .....

Fax : .....

Courriel : .....

N° SIRET : ..... Code APE : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

(pour les candidats européens sans établissement en France)

\* agissant pour mon compte

\* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

**(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)**

Raison sociale : .....

Domicilié à : .....

.....

Tél : .....

Fax : .....

Dont le siège social est à : .....

.....

Tél : .....

Fax : .....

Courriel : .....

**- 3ème co-contractant :**

Nom, prénom et qualité du signataire : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : .....

Fax : .....

Courriel : .....

N° SIRET : ..... Code APE : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

(pour les candidats européens sans établissement en France)

\* agissant pour mon compte

\* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

**(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)**

Raison sociale : .....

Domicilié à : .....

.....

Tél : .....

Fax : .....

Dont le siège social est à : .....

.....

Tél : .....

Fax : .....

Courriel : .....

## 2.2 Compte à créditer

---

### Règlement sur un compte unique :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous, si le candidat n'est pas un groupement ou s'il est un groupement solidaire sans individualisation des prestations.

### Désignation du compte à créditer :

Compte ouvert au nom de : .....

Etablissement (libellé en toutes lettres) : .....

Adresse : .....

.....

Code Banque .....

Code Guichet .....

N° compte ..... Clé : .....

IBAN .....

BIC .....

**Joindre un relevé bancaire, BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).**

### Règlements sur des comptes séparés :

Si les co-traitants sont en groupement conjoint avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Si les co-traitants sont en groupement solidaire avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Les entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire, qui l'accepte, procuration pour percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

### **Obligation du titulaire d'informer le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation :**

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influencer sur le déroulement du marché.

A ce titre, il notifie toute modification survenant au cours de l'exécution du marché et se rapportant notamment :

- à son statut (cession, fusion, changement de forme juridique, de raison sociale, de dénomination, de siège social, ...),
- à un changement d'adresse,
- à un changement de domiciliation bancaire,
- à la mise en oeuvre à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure d'interdiction de concourir.

Le titulaire est tenu de communiquer au Représentant du Pouvoir Adjudicateur tous les justificatifs nécessaires attestant de ce changement de situation (extrait K bis, publications légales, copie de procès-verbaux d'assemblées générales, jugements, nouveau RIB, nouveaux pouvoirs du Représentant du titulaire,...) afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la continuité du marché.

## **Article 3 - OBJET**

Organisation de la participation de la Ville de Marseille au Salon de l'Immobilier et des Equipements Commerciaux (SIEC) à Paris du 17 au 18 juin 2020 et au MArché International Professionnel de l'Immobilier de Commerce (MAPIC) à Cannes du 17 au 19 novembre 2020.

## **Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHÉ**

### **4.1 Forme du prix**

Le marché est traité à prix unitaires.

### **4.2 Montant**

Les bons de commandes seront émis dans les conditions et limites suivantes :

MONTANT MINIMUM en quantité = 0 salon,

MONTANT MAXIMUM en quantité = 2 salons.

**Ces quantités minimum et maximum sont données pour la durée totale du marché.**

Les prix unitaires du marché sont détaillés dans l'annexe au présent marché intitulée "bordereau des prix unitaires" (BPU).

Le prix du marché résulte de l'application des quantités réellement exécutées aux prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires.

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles R2191-45 à 63 du Code de la commande publique.

### 4.3 Sous traitance

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.)

Les déclarations de sous traitance (imprimé DC4 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>)

que j'annexe au présent document indique(nt) la nature et le montant des prestations

que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le relevé bancaire (BIC ou IBAN) du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette(ces) annexe(s) est de :

En chiffres : ..... € HT

En chiffres : ..... € TTC

En lettres : .....

.....

.....

Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à :

Montant total du marché € HT : .....

Montant total du marché € TTC : .....

Montant acte(s) de sous-traitance € HT : .....

Montant acte(s) de sous-traitance € TTC : .....

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € HT : .....

.....

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € TTC : .....

.....

Les déclarations à remplir par le(les) sous-traitant(s) énumérées ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

### **Article 5 - AVANCE**

Je note que le marché ne comporte pas d'avance.

### **Article 6 - DUREE**

La durée du marché se définit comme suit :

Le marché est conclu pour une période de 9 mois à compter de la date de notification.

Cette durée est une durée ferme et ne pourra faire l'objet de reconductions.

Toute information complémentaire relative à la durée et/ou aux délais figure au CCAP.

### **Article 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES**

Sans objet.

### **Article 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de **3 mois**.

## Article 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

### Clause de protection des données (RGPD)

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le Règlement Général sur la protection des données - RGPD »).

L'ensemble des conditions sont définies dans l'annexe n° 1 intitulée « Traitement des données personnelles » au présent Acte d'engagement.

Cet Acte d'Engagement comporte une annexe, le Bordereau des prix unitaires (BPU).

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché, tels que listés au CCAP en tant que documents contractuels,

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à 14 du Code de la commande publique

A ....., le .....

En un seul original

Le candidat ou le mandataire  
*Signature du candidat, précédée des nom,  
prénom et qualité du signataire*

(Le signataire doit avoir le pouvoir  
d'engager la personne qu'il représente).

## Article 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Marseille, le .....

Signature  
*(Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à signer)*

Le Maire ou son représentant

## Article 11 - NOTIFICATION DU MARCHE

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :  
"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"

A ....., le .....

Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

En cas de notification par voie électronique, indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire.

**Article 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE**

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCES

Pouvoir adjudicateur : Ville de Marseille - Mairie de Marseille  
(voir l'article 1.2)

Direction / Service : DGAVDE-DPE-SRPDPE (40304)

A l'attention de : Monsieur ou Madame le(a) Directeur(trice) des Projets Economiques

**Mairie de Marseille**

Direction des Projets Economiques  
Service Commerce  
40 Rue Fauchier  
13233 MARSEILLE CEDEX 20

A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie.

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) : .....

La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) : .....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous traitants bénéficiant du paiement direct évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) : .....

et devant être exécutée par ..... en qualité de .....

A Marseille, le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

**ANNEXE : COMPTE A CREDITER**

Objet de la consultation : .....

.....

Prestations concernées : .....

Désignation de l'entreprise : .....

Nom : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

.....

Désignation du compte à créditer :

Compte ouvert au nom de : .....

Etablissement (libellé en toutes lettres) : .....

Adresse : .....

.....

Code Banque .....

Code Guichet .....

N° compte ..... Clé : .....

IBAN .....

BIC .....

**Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal, BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).**